

Procès Verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2024

Secrétaire de séance : Valérie DEPPE

Procurations données :

- Nina EYMARD donne pouvoir à Bernard SELLIER
- Michel HENRY-MERSENNE donne pouvoir à Valérie DEPPE
- Maxime BONO donne pouvoir à Pierre-Julien COURNIL
- Conseiller absent : Lydie Latin

Approbation du PV du précédent conseil

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mai est approuvé à l'unanimité.

Délibération portant sur le devis de rénovation du parc d'éclairage public

L'avant-projet projet établi par le SDED est présenté par Bernard Sellier.

Il prévoit un abaissement du nombre de luminaire de 64 points lumineux à 50 auxquels deux points s'ajoutent sous les passages voûtés moins puissants, rue du Meyrier, et rue des Granges, donc un total de 52 points. L'armoire principale à la sortie du village sera commandée par radio pour le démarrage et programmée par horloge pour les coupures d'éclairage le soir au village, dans les hameaux la coupure sera effectuée par une horloge plus simple. Le contrat avec EdF doit être modifié pour prendre en compte ces rénovations et ces consommations abaissées.

Les membres du conseil prennent connaissance des éventuelles suppressions proposées par le SDED et décident de conserver :

- Entrée du village route de l'Aiglette 001A12 (EP 445)
- Entrée du village, route du Village 001300 (EP 445)
- Entrée du village, route du Village 001A023 (EP 445)
- Croisement route des Voûtes, route de la Rollandière 004A003 (ISARO PRO)

Par ailleurs, à l'Hermite, aux Chambard et aux Martins, le conseil municipal décide que sur façade seront posés des luminaires de type EP 445.

Il est demandé au conseil d'approuver le plan de financement proposé par le SDED avec le programme de subventions : 50 % SDED et 20 % Plan Vert (RICE). L'avant projet sommaire proposé par le technicien du SDED s'élève à 38 500€ HT, soit 46 200€ TTC avec un taux de subvention à 70 % ce qui correspond à environ 12 000€ de reste à charge avant modifications décidées par le conseil.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération portant sur la charte du Parc National du Vercors (PNRV)

Le Parc a pour vocation de favoriser le développement économique tout en veillant à la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du cadre de vie.

La réserve naturelle est sous responsabilité de l'Etat bien que sa gestion ait été confiée au PNRV.

Régine GUE s'interroge sur la volonté de développer le tourisme en lien avec la préservation de l'environnement, notamment concernant les vélos électriques qui vont de plus en plus loin. Pierre-Julien COURNIL explique que l'économie de certaines communes adhérentes repose essentiellement sur le tourisme (Villars-de-Lans, Lans-en-Vercors,...) et qu'effectivement des tensions se font sentir sur ce sujet.

Pierre-Julien COURNIL souhaite se retirer du vote en raison de son statut de salarié du PNRV.

Délibération avec 8 voix pour et une voix contre.

Délibération portant sur la réfection de la route de la Roche

Bernard Sellier présente les devis reçus :

- Liotard pour 2 842 euros HT, soit 3 401 euros TTC,
- Grisal pour 4 825 euros HT,
- Brès pour 10 848 euros TTC, sachant qu'il s'agit de travaux beaucoup plus étendus.

Le conseil municipal souhaite attendre afin de se lancer dans ces travaux « de confort » qui ne lui semblent pas prioritaires.

Délibération portant sur les travaux de rénovation de la rue des Rosiers

Suite aux fortes pluies du mois de mai, le gravier de support a coulé sous une partie de la rue des Rosiers provoquant un affaissement important du goudron et une rupture possible de la canalisation de l'assainissement. Les membres du conseil ayant été prévenus individuellement de l'urgence de ces travaux de réfections, l'entreprise Brès est intervenue rapidement en introduisant un tube cannelé et en se raccordant à l'assainissement existant.

En parallèle, le département a demandé à l'entreprise SDH une inspection télévisée du réseau d'assainissement avant d'envisager les travaux sur l'eau, précisément sur ce secteur du village et aux Chambards. La question se pose de refaire ou non simultanément le réseau d'assainissement, compte tenu de sa vétusté. Ce projet sera présenté au conseil ultérieurement.

La facture de l'entreprise Brès n'ayant pas été communiquée à ce jour, la délibération est remise à un prochain conseil.

Délibération sur une demande de subvention pour amendes de police auprès du département (équipement de sécurité route de la Rollandière)

Il s'agit de faire ralentir les véhicules sur la route communale devant l'aire de loisirs. Ainsi que proposé lors du précédent conseil, deux possibilités :

- coussins « berlinois » : devis Sodilor 1044, 34 euros pièce X 4 = 4177 euros TTC hors pose
- coussins « berlinois » : devis MAS : 4272 euros TTC fourniture, pose et panneaux de signalisation compris.
- bandes rugueuses : devis MAS : 4425 euros TTC mises en place et panneaux de signalisation compris.

L'avantage du système des coussins réside dans la possibilité de les déplacer facilement, ainsi que de faciliter le passage des vélos.

Dans le cas du choix de ce système de ralentisseurs, la largeur de la route de 3,60 m oblige à disposer au sol 4 coussins en décalés. (2 fois 2 coussins en décalage).

Le conseil municipal souhaite retenir la proposition de l'entreprise MAS avec des coussins berlinois.

Délibération adoptée à l'unanimité

Décision budgétaire modificative pour amortissement

Dans la section investissement du budget : 937 euros en section dépenses ainsi que 937 euros dans la section recettes, au chapitre 13. Il s'agit d'une régulation de compte pour amortissement

Délibération adoptée à l'unanimité

Décision budgétaire modificative pour amortissement

Décision modificative budgétaire pour l'intégration du schéma directeur au compte amortissement correspondant : 33070 euros en dépenses et 33070 euros en recettes toujours dans le compte investissement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses

- Travaux de rénovation du mur du cimetière:

Plusieurs entreprises ont été consultées, la proposition est de faire tomber ce mur qui sépare l'ancien du nouveau cimetière.

La partie haute du mur d'enceinte est également abîmée, il serait nécessaire de faire a minima un drainage.

Sylvain indique qu'il serait préférable de faire de vrais travaux et de refaire entièrement le mur et que les éventuels travaux de drainage ne serviraient dans ce cas à rien. Cependant, il ne voit pas de dangerosité dans la situation actuelle.

- Panneaux solaires :

Un moindre rendement ayant été constaté, l'entreprise Helioscop est passée faire un diagnostic. L'ensemble des panneaux fonctionne correctement malgré son âge (25 ans), il faudra changer les petits onduleurs qui se trouvent le toit car ils ne fonctionnent pas. Plusieurs devis ont été demandés.

- Vente de coupes de bois :

Les parcelles 13 et 14 ont été vendues pour la somme de 16 054 euros HT.

- Emprunt concernant le logement des bains-douches :

Il s'agit d'un emprunt à taux variable dont les intérêts sont devenus prohibitifs. Une demande de remboursement anticipée a été formulée auprès de la banque des Territoires. Le projet sera présenté au conseil du mois de septembre pour délibération.

- Projet de turbine aux Charles dans le réservoir :

Mme Racinay a fait intervenir plusieurs entreprises pour examiner l'intérêt du projet. La société HYDROVISION serait intéressée pour faire une étude, avec un devis à 1 800 euros finançables à 80%.

La consommation en électricité des UV étant très faible, la rentabilité du projet apparaît très aléatoire.

- Commission transition énergétique

Pierre-Julien propose de le faire le jour des élections, mais ceux qui tiendront le bureau de vote ne pourront pas y assister.

De ce fait, il serait préférable de l'organiser la veille, le samedi 29 juin à 17h30.

- Travaux de débroussaillage à l'aire de loisirs

Ces travaux auront lieu le samedi 6 juillet de 9h à 12h.

Tous les volontaires sont les bienvenus, l'apéritif sera offert à l'issue de la matinée.